



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 029

11 septembre 2013

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- CNFETP : le site de Lyon déménagement
- Conférence de rentrée du Ministre de l'Education
- Loi ESR
- Sorties et voyages scolaires
- Ministère : rapports
- Les Français et l'Enseignement Catholique
- OPCALIA déménagement
- Nouveaux risques liés au Web
- Charte de la laïcité à l'école

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Bac Pro : programme d'histoire-géographie
- Colloque « Chimie & Technologies de l'information

Formation continue

- Alternance : les jeunes soucieux de trouver leur entreprise

Vie de l'Union

- Triste nouvelle
- Formation des nouveaux chefs d'établissement
- Congrès de l'Union
- Journées nationales

Vie des régions

- Formation des représentants régionaux

Vie des établissements

- Pré-rentrée

En droite ligne

- Distribution de documents par une association de parents

Question du mois

- Visite médicale pour les élèves

EDITORIAL

La formation au cœur de nos établissements



établissements.

Si la formation des jeunes est notre préoccupation première, avec son cortège de référentiels à appliquer, de réformes à mettre en œuvre, de recherches et d'innovations pour adapter les pratiques pédagogiques à cette nouvelle génération d'élèves, d'initiatives à développer pour lutter contre le décrochage et faire réussir les publics en difficulté, notre efficacité dans ce domaine passe par la formation de toutes les personnes qui œuvrent dans nos

Profitons de cette période de rentrée pour faire le point sur les différents aspects de cette priorité :

• La formation des maîtres :

Dans le cadre des nouveaux parcours de formation initiale des maîtres mis en place par le Ministère l'an dernier, un accord a été signé avec le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique et les maquettes de master sont en cours de préparation.

Le recrutement des enseignants risque, dans les années à venir, de poser des difficultés. Alors soyons actifs : sachons faire naître des vocations, accueillons dans nos lycées, pour des stages d'observation, les candidats à la profession et, avec l'aide de nos équipes, faisons leur découvrir la richesse de ce métier, sollicitons et valorisons ceux de nos enseignants qui acceptent le rôle de professeur conseiller pédagogique.

Enfin, pour ce qui concerne leur formation continue, chaque chef d'établissement est en train de finaliser le plan de formation de l'établissement pour le transmettre à Formiris. Pour le réaliser, associons les représentants du personnel et les équipes et favorisons les actions de formations intra-établissement ou inter-établissements pour réduire les coûts et, ainsi, assurer une formation de qualité malgré les limitations de crédits.

• Les emplois d'avenir et les contrats aidés :

Quelle que soit la catégorie de personnel à laquelle appartiennent les nouveaux embauchés selon le principe de ces contrats, nous devons être vigilants au respect des périodes de formation qui y sont prévues. Sur le plan juridique, ne pas assurer intégralement cette formation comporte le risque financier non négligeable de requalification de ces contrats. Par ailleurs, pour répondre à leur objectif, il faut les organiser de façon à permettre au salarié une réelle opportunité de qualification propice à l'accession à un emploi.

• La formation des personnels OGEC :

L'année scolaire 2012-2013 a été très difficile en raison du passage de l'OPCA-EFP à OPCALIA. Restrictions budgétaires, problèmes informatiques, retard dans le traitement des dossiers, refus de prises en charge ont malmené notre politique de formation des personnels OGEC. L'avenir



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

s'annonce sous de meilleurs auspices et une collaboration entre OPCALIA et l'UNETP s'organise. Si vous nous informez des difficultés que vous rencontrez, nous serons le lien avec OPCALIA pour y trouver des solutions. Par ailleurs, de nouvelles sources de financement sont possibles et nous allons pouvoir, moyennant des procédures spécifiques, en bénéficier très prochainement. Vos délégués régionaux vont être formés sur ce thème, le 3 octobre prochain, et pourront vous aider.

Par ailleurs, un travail important est actuellement réalisé pour mettre en place, dans le cadre de la CPN EFP, des référentiels de formation concernant, dans un premier temps, les personnels d'éducation afin de leur permettre une qualification progressive conforme aux paliers des classifications. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement de ces travaux.

- **La formation des chefs d'établissement :**

Dans « *Le Michelet* » de juillet dernier, le référentiel de la formation initiale des chefs d'établissement vous a été exposé. Le dossier a été présenté à la CNCP de façon à permettre la validation d'un titre inscrit au registre national des certifications professionnelles. Dès maintenant, cette démarche permet la prise en charge financière de la formation. Là aussi, nous avons un rôle à jouer : l'Institution a besoin de personnes prêtes à assumer des responsabilités. Aussi, les repérer et les inciter à commencer un parcours de discernement pourra les conduire vers notre profession ou vers d'autres fonctions d'encadrement.

Pour ce qui concerne la formation continue, l'Union met en œuvre chaque année un plan de formation où vous sont proposés des thèmes ancrés dans l'actualité de nos établissements et orientés sur les nouvelles technologies et méthodes de travail. Ces formations peuvent se dérouler à Paris ou, sur demande, en région.

Par ailleurs, pour mieux accompagner les chefs d'établissement qui viennent de prendre leur poste dans l'Enseignement Technologique et Professionnel, nous proposons deux jours de présentation des spécificités de ce secteur, les 2 et 3 octobre prochains.

Enfin, pour ceux qui assument des fonctions régionales ou nationales, des sessions sont également organisées pour les former aux particularités de celles-ci.

En cette année scolaire qui s'annonce riche de changements sur ces différents volets, je vous invite à considérer que la formation des jeunes passe inévitablement par celle de tous les personnels, y compris la vôtre.

Christine Van Lerenberghe
Présidente



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VOTRE AGENDA UNETP

Congrès de l'UNETP

- 21 & 22.11.13

Bureaux

- 13.09.13
- 26.09.13
- 16.10.13
- 20.11.13
- 05.12.13
- 09.01.14
- 12.02.14
- 19.03.14
- 10.04.14
- 22.05.14
- 12.06.14
- 08.07.14

Conseils d'administration

- 27.09.13
- 17.10.13
- 22.11.13
- 05 & 06.12.13
- 10.01.14
- 13.02.14
- 20.03.14
- 23.05.14
- 26.01.14

Journée nationale CFC-CFA

- 09.01.14

Journée nationale du Bac Pro au BTS

- 19.03.14

Convention & Formation des DR

- 02 & 03.10.13
- 27.03.14

Formation des nouveaux chefs d'établissement de l'ETP

- 02 & 03.10.13

Réunions régionales

- Bretagne 29.09.13
- Languedoc-Roussillon 20.09.13
- Nord Pas de Calais 1ères assises de l'ETP : 19.09.13
- Haute-Normandie 18.09.13

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

CNFETP :

le site de Lyon déménage



Après 40 ans de fidélité à la colline de Fourvière, le CNFETP de Lyon s'installe sur une autre colline à Caluire dans un site

propice à la formation, à proximité de l'Oratoire.

Les stagiaires découvrent, depuis la reprise, un CNF présentant un nouveau visage : une équipe de formateurs qui s'implique dans la responsabilité en lien avec les deux autres sites et autour d'Eric Deltour, le nouveau directeur coordonnateur du CNFETP.

Les locaux, fonctionnels, avec des salles spécifiques, sur un site disposant d'une possibilité de restauration, permettent d'accueillir les stagiaires dans de bonnes conditions (parking, parc,

transports en commun à proximité).

L'équipe des formateurs, tout en s'appuyant sur les anciens, est en plein renouvellement avec l'arrivée de nouvelles compétences, porteuses d'optimisme pour la formation des personnels de l'ETP et nécessaires face aux nouvelles évolutions du recrutement des maîtres dans les années à venir.

[CNFETP de Lyon

mail : contact@cnfetp-lyon.com

site : www.cnfetp.com]

Education Nationale :

conférence de presse de rentrée des ministres

Le 29 août 2013, Vincent Peillon, Ministre de l'éducation nationale, et George Pau-Langevin, Ministre déléguée chargée de la réussite éducative, ont présenté la rentrée scolaire 2013 avec pour thème « La Refondation fait sa rentrée ».

L'édito des deux ministres stipule :

« Les Français sont à la fois attachés à leur École et conscients des difficultés qu'elle rencontre depuis de nombreuses années. C'est pour cette raison qu'ils ont choisi de donner la priorité à la jeunesse et à l'éducation.

Notre ambition : refonder l'École de la République.

La loi du 8 juillet a été votée et promulguée. C'est à présent dans les classes que se joue la refondation. Ses objectifs : permettre aux élèves de mieux

apprendre, pour qu'ils puissent tous réussir, et former les citoyens de demain.

La rentrée 2013 est celle de la mise en œuvre de la refondation.

Nous avons donné la priorité au primaire, car c'est là que tout se joue. Des moyens supplémentaires et de nouveaux rythmes scolaires offriront aux écoliers du meilleur temps pour apprendre à lire, à écrire et à compter, mais aussi davantage de temps péri-scolaire pour s'épanouir en découvrant des activités sportives, artistiques et culturelles.

L'ouverture des écoles supérieures du professorat et de l'éducation permettra de former de nouvelles générations d'enseignants qui seront, pour la première fois depuis longtemps, bien préparés à leur métier. De là viendront les refondateurs.

Pour donner leur chance à tous les élèves, nous faisons entrer l'École dans l'ère du numérique, nous agissons en faveur d'un meilleur climat scolaire, nous luttons contre le décrochage, nous défendons le bien-être de tous, nous promovons la co-éducation en associant les familles et les collectivités locales.

Et l'École de la République ne renonce jamais à sa mission d'éducation : former le citoyen de demain.

Nos écoles et nos établissements porteront haut les valeurs et les symboles de la République : sa devise, son drapeau et ses principes fondamentaux, exprimés dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La laïcité sera expliquée à tous par une charte, et l'égalité entre les filles et les garçons sera promue à tous les niveaux.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

La refondation, c'est un nouveau pacte entre la Nation et son École.

Nous comptons donc sur la mobilisation de tous pour que, dès cette rentrée, l'École française soit à la fois plus juste et plus efficace, pour qu'elle élève tous les enfants vers le plus haut niveau de connaissance et de culture.»

Dans le dossier de presse détaillé, la partie « *La première étape de la refondation du second degré* » permet de relever différents points intéressants plus particulièrement l'enseignement technique :

- Une expérimentation vise à donner le dernier mot aux parents concernant l'orientation de leurs enfants en fin de classe de 3^e. Celle-ci a débuté à la présente rentrée ;
- l'enseignement de l'histoire-géographie redeviendra obligatoire sur les deux années du cycle terminal pour les élèves entrant en première scientifique à la rentrée 2013. Par conséquent, les élèves de première scientifique ne passeront pas d'épreuve anticipée obligatoire d'histoire-géographie en juin 2014, mais auront une nouvelle épreuve obligatoire en fin de terminale dans le cadre de la session du Bac de juin 2015 ;
- Le lancement du label « Campus des métiers et des qualifications ». Les premiers labels devraient être délivrés prochainement. Un nouvel appel à projet sera publié en 2013-2014. Ces campus devront regrouper sur un même lieu des acteurs divers : lycées, centres de formation d'apprentis, organismes de formation, établissements d'enseignement supérieur, entreprises, laboratoires de recherche, etc. ;
- Afin de prendre en compte les problématiques du développe-

ment durable et les évolutions technologiques, dès la présente rentrée :

- les diplômés des filières hygiène-environnement/gestion des déchets ont bénéficié d'une rénovation profonde, notamment les Bacs Pros Hygiène, propreté, stérilisation et protection de l'environnement ainsi que le BTS Métiers des services à l'environnement ;
- les diplômés de la filière bâtiment et travaux publics ont également été rénovés. Les éléments permettant de valider les compétences attendues des professionnels quant au respect de la performance thermique, énergétique et acoustique du bâti, et, plus généralement, quant au respect de l'environnement et du développement durable dans le bâti et la construction ont été intégrés dans l'ensemble des certifications de la filière ;
- L'adaptation des filières de l'enseignement technique se poursuivra au cours de cette année scolaire, en vue d'une mise en œuvre dès la rentrée 2014, à savoir :
 - la filière maintenance automobile (CAP et Bac Pro), au titre du développement durable et des évolutions technologiques ;
 - le BTS Systèmes numériques sera créé en remplacement des BTS Systèmes électroniques et Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques, en réponse aux enjeux liés à l'innovation électronique et à la diffusion du haut débit ;
 - le Bac Pro Environnement nucléaire, qui fait suite à la création du BTS environnement nucléaire sera rénové, en réponse aux problématiques de maintenance et de démantèlement du parc nucléaire ;
 - le BTS Fluides énergies environnements sera transformé en BTS Gestion énergétique du bâtiment, en réponse aux enjeux de gestion de l'énergie, intégrant notamment la domotique et les systèmes numériques intégrés de gestion des énergies, des fluides et de l'information du bâtiment ;
 - le BTS Maintenance industrielle sera également transformé afin de faire face aux besoins nouveaux, notamment dans le secteur éolien onshore et offshore.
- D'autres travaux vont commencer en vue de compléter ce travail d'adaptation. Leur mise en œuvre se fera aux rentrées suivantes :
 - rénovation des Bacs Pros Electrotechnique, énergie et équipements communicants et Systèmes électroniques numériques afin de renforcer la prise en compte de la révolution numérique et des supports techniques associés tels que la fibre optique ;
 - rénovation des Bacs Pros Commerce et Vente en raison de l'impact sur les compétences attendues du développement du commerce numérique, de l'usage de nouveaux outils et la place croissante des emplois liés au commerce interentreprises et à la vente directe.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Enfin, les chantiers déjà engagés se poursuivront :

- lutte contre le décrochage scolaire ;
- mutualisation des bonnes pratiques liées à l'innovation ;
- le développement du numérique ;

- promotion de l'égalité entre les filles et les garçons ;
- le principe de l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction, en favorisant la scolarisation en milieu ordinaire.

[CVL]

*

Vous pouvez consulter l'intégralité du dossier de presse de la conférence de rentrée des Ministres sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Loi Enseignement Supérieur & Recherche : promulgation de la loi

La loi 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 a été publiée au Journal Officiel du 23 juillet 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Elle comprend plusieurs dispositions en lien avec l'enseignement technologique et professionnel :

- la formation tout au long de la vie est ajoutée, en complément à la formation initiale et continue (article 7) ;
- les établissements disposant d'une formation d'enseignement supérieur doivent rendre publiques des statistiques comportant des indicateurs de réussite de leurs élèves ou apprentis. Une information générale sur les taux de poursuite d'études et d'insertion professionnelle doit également être diffusée. Chaque jeune doit obligatoirement être informé de ces données statistiques avant son orientation dans un nouveau cycle ou une formation supérieure (articles 21 & 24) ;
- les enseignements peuvent être organisés en alternance (article 22) ;
- tout élève ou étudiant ayant achevé son stage transmet à l'établissement chargé de l'accompagner dans son projet d'étude et d'insertion profes-

sionnelle un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention de son diplôme (article 28) ;

- pour les sections de techniciens supérieurs (STS), le recteur prévoit un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et un pourcentage minimal de bacheliers technologiques ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes. Ces pourcentages sont fixés en concertation avec les chefs d'établissement ayant des sections de techniciens supérieurs et les directeurs des CFA, en tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre d'APB (article 33). Selon la loi Debré, ces quotas d'accueil d'un jeune issu de Bac Pro ou de Bac Techno ne pourront pas nous être imposés. Toutefois, il est primordial que des dispositifs soient mis en place pour que les jeunes issus de ces filières puissent accéder davantage en classe de BTS et obtenir leur diplôme. L'UNETP a d'ailleurs d'ores et déjà prévu d'organiser une journée nationale sur ce thème le :

mercredi 19 mars 2014

- les établissements d'enseignement supérieur privés doivent préciser sur leurs documents d'inscription les formations sanctionnées par un diplôme qui fait l'objet d'une reconnaissance par l'Etat (article 69) ;

- les établissements doivent faire figurer dans leur publicité une mention précisant leur statut et la nature de leurs relations avec l'Etat (article 70). Ces deux articles doivent permettre de différencier les établissements ayant des diplômes reconnus par l'Etat et les autres.

Lors des divers débats relatifs à la loi ESR, il était question que des conventions entre lycées et établissements supérieurs publics à caractère scientifique culturel ou professionnel (EPCSP) devaient être mises en place. Le texte de la loi impose aux seuls lycées publics ayant des BTS ou CPGE l'obligation de passer convention avec un EPCSP. Aussi, nous ne pouvons que vous inciter à développer ce type de partenariats, si ce n'est déjà fait. Toutefois, jusqu'à présent, les conventions mises en place pouvaient permettre de réduire les droits d'inscription dus à l'EPCSP. Certaines de ces dernières risquent d'exiger un paiement à taux plein.

[DH]



Sorties et voyages scolaires : nouvelles formalités

La loi n° 2010-769 ([cliquez ici pour y accéder](#)) a renforcé le régime des interdictions de sortie de territoire national des mineurs afin de prévenir plus efficacement le risque d'enlèvement d'enfant.

Une circulaire interministérielle du 20 novembre 2012 a supprimé le régime des attestations d'autorisation de sortie du territoire français, auparavant délivrées par le maire ou le préfet (cf. « Le Michelet » N° 27).

La circulaire n° 2013-106 du 16.07.13 publiée au Bulletin Officiel N° 29 du 18.07.13 ([cliquez ici pour y accéder](#)) actualise les textes concernés par ces nouvelles dispositions et

modifie donc les parties consacrées aux formalités administratives à accomplir pour la sortie du territoire français d'enfants mineurs.

Notez que pour qu'un jeune participe à une sortie scolaire à caractère facultatif, l'accord d'un seul parent suffit. Cependant, l'accord des deux parents est nécessaire lorsque l'établissement est informé d'un désaccord entre les détenteurs de l'autorité parentale et lorsque le jeune fait l'objet d'une interdiction de sortie de territoire.

En annexe à cette circulaire, vous trouverez le formulaire type d'autorisation de participation d'un élève mineur à une

sortie ou un voyage scolaire à caractère facultatif ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Enfin, nous ne pouvons que vous conseiller :

- une lecture attentive de cette circulaire ;
- de vous renseigner auprès du consulat du pays de destination, certains pays exigeant, entre autres, une autorisation parentale visée par les autorités compétentes ;
- de vérifier la nationalité des jeunes devant sortir de France, les formalités concernant pouvant être différentes.

[65]

Ministère de l'Éducation Nationale : des rapports rendus publics

Courant juillet, le Ministère de l'Éducation a publié des rapports de l'IGEN et de l'IGAEN. Vous les trouverez ci-après :

- Évolution et état des lieux des moyens mis en œuvre pour la formation des enseignants (janvier 2013) ([cliquez ici pour y accéder](#)) ;
- L'actualisation du bilan de la formation continue des enseignants (février 2013) ([cliquez ici pour y accéder](#)) ;
- L'évaluation des enseignants (avril 2013) ([cliquez ici pour y accéder](#)) ;
- Le renforcement de l'attractivité des fonctions d'encadrement : vivier, formation, ouverture, mobilité et décloisonnement (avril 2013) ([cliquez ici pour y accéder](#)) ;
- Évaluation de l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Esen (avril 2013) ([cliquez ici pour y accéder](#)) ;
- Le service public de l'orientation : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation (avril 2013) ([cliquez ici pour y accéder](#)) ;
- L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements (mai 2013) ([cliquez ici pour y accéder](#)) ;
- Les conséquences des mesures d'assouplissement de la carte scolaire après 2007 (juin 2013) ([cliquez ici pour y accéder](#)) ;
- Modalités d'intégration des internats d'excellence dans une politique renouvelée des internats au service de la réussite éducative des élèves (juin 2013) ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Bonne lecture !



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Les Français et l'Enseignement Catholique

A la demande de « La Vie », Harris Interactive a réalisé une enquête* interrogeant le regard des Français sur l'enseignement catholique. Cette enquête ne cherchait pas à opposer enseignement public et enseignement privé catholique, mais bien à comprendre les principales représentations des Français sur l'enseignement catholique en propre : celui-ci dispose-t-il d'une bonne image ? Les Français pourraient-ils envisager d'y scolariser leur(s) enfant(s) ? Quelles motivations associent-ils au fait de scolariser son enfant dans un établissement catholique, selon qu'ils soient eux-mêmes tentés par cette éventualité ou qu'au contraire ils ne l'envisagent pas en ce qui les concerne ?

Que retenir de cette enquête ?

Six Français sur dix (60%) déclarent avoir une bonne image de l'enseignement catholique : les personnes catholiques (77% bonne image) et les sympathisants de Droite (82%) se montrent très majoritairement positifs, quand une majorité des personnes sans religion (64% mauvaise image) et des sympathisants de Gauche (56%

mauvaise image) portent un regard inverse.

Les Français sont très partagés quant à savoir s'ils envisageraient d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique : 49% y sont ouverts, parmi lesquels principalement des personnes âgées (57% des personnes de 50 à 64 ans), catholiques (66%) et proches de la Droite (70%), quand 49% des Français affirment au contraire ne pas pouvoir l'envisager, parmi lesquels la plupart des sympathisants de Gauche (71%) et des personnes sans religion (71%). La variable de catégorie sociale ne semble pas profondément œuvrer.

Les Français susceptibles d'avoir inscrit ou d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique justifient leur choix non seulement par la qualité qu'ils attribuent à l'enseignement dispensé (53%), mais aussi, voire surtout par la discipline et l'autorité (58%) et par les valeurs morales (42%) qu'ils associent à ce type d'établissements, ces deux dernières dimensions étant tout particulièrement citées par les personnes catholiques (respectivement 62% et 48%). En revanche, très peu indiquent que leur choix repose principalement sur l'enseignement de la religion

catholique (4%) ou sur le projet éducatif inspiré de l'évangile (2%).

Les Français n'envisageant pas personnellement d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique semblent juger que le choix de l'enseignement catholique est un choix par défaut, dont les motivations principales sont la déception à l'égard de l'enseignement public (50%, soit de loin l'élément le plus cité), et la volonté de s'affranchir de la carte scolaire (32%, même si la question de la discipline et de l'autorité est également avancée (38%).

[Site Harris Interactive]

*

* Enquête réalisée en ligne du 23 au 26 août 2013. Echantillon de 1 572 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, à partir de l'access panel Harris Interactive. Méthode des quotas et redressement appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région d'habitation de l'interviewé(e).

*

Pour consulter l'intégralité de l'enquête, [cliquez ici](#).

OPCALIA déménagement

A compter du 23 septembre prochain, le Département Enseignement Privé d'OPCALIA change de locaux.

En effet, OPCALIA a mis en œuvre le regroupement de ses collaborateurs et de ses activités sur un même site dans une triple perspective :

- optimiser les fonds de la formation professionnelle

continue, dans le cadre de frais de gestion maîtrisés ;

- favoriser les synergies pour mieux prendre en compte l'élargissement des missions des OPCA ;
- déployer une offre de services adaptée aux besoins des entreprises et de leurs salariés.

La nouvelle adresse sera :

OPCALIA
Département
Enseignement Privé
27 rue de Mogador
75009 PARIS.

Les coordonnées téléphoniques et mails de vos interlocuteurs habituels sont inchangés.

[LZ,

Directeur du Département
Enseignement Privé d'OPCALIA]
Le Michelet 029 - 11.09.13 - p. 7



Nouveaux risques liés au web : la MSC accompagne les enseignants et les salariés

En cette nouvelle rentrée scolaire, la Mutuelle Saint Christophe vient de lancer un nouveau produit d'assurance :

« Protection des Métiers de l'Enseignement »

Cette protection est destinée à accompagner les enseignants et salariés des établissements privés dans l'exercice de leurs fonctions et à leur fournir une réponse adaptée aux nouveaux risques.

Cette offre s'articule autour de 4 volets majeurs :

- Conseil et protection juridique : prestations complètes

depuis la simple information téléphonique jusqu'à la résolution et la prise en charge financière d'un litige ;

- E-réputation : prise en charge du noyage et / ou du nettoyage de l'information diffamatoire en ligne, à hauteur de 1500 euros par sinistre ;
- Soutien psychologique : sur simple appel téléphonique, l'assuré a accès à une équipe de psychologues cliniciens qui lui assurent une écoute bienveillante ;
- Indemnisation des dommages corporels : en cas d'agression,

prestations renforcées en matière de soutien psychologique, de frais de santé ou d'invalidité partielle ou totale.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la Mutuelle ([cliquez ici pour y accéder](#)) ou par téléphone au 01 56 24 76 00.

N'hésitez pas à communiquer cette information à l'ensemble de vos personnels (de droit privé et maîtres).

[Mutuelle Saint Christophe
Assurances]

Charte de la laïcité à l'école

Le 9 septembre 2013, le Ministre de l'Education Nationale a présenté la « charte de la laïcité à l'école » ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Dans sa conférence de rentrée, Vincent Peillon a réaffirmé « remettre les valeurs de la République au cœur de l'Ecole » et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Toutefois :

- l'obligation d'afficher la devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sur les façades de nos établissements,

- l'obligation d'afficher la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et la charte de la laïcité à l'Ecole,

ne peuvent être imposées aux établissements privés sous contrat.

Sur le fond, lorsque l'on connaît l'histoire de nos établissements et des congrégations qui les ont fondés, leur lien avec l'Etat depuis leur création, la nature juridique de leurs locaux, on peut s'interroger sur l'adoption de cette obligation pour les établissements catholiques d'enseignement. Parallèlement, il

paraît difficile de prétendre au contrat d'association et de signifier un simple désaccord de principe.

Il n'est pas impossible qu'une suggestion émane du SGEc dans les prochaines semaines. Quoi qu'il en soit, chacun en accord avec sa Tutelle, en fonction de la situation de l'établissement qu'il dirige, peut aussi avoir une position qui lui est propre.

Dans tous les cas, ce peut être une bonne occasion de faire réfléchir et décider le Conseil d'Etablissement, avant d'agir.

[DC]

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

RENASUP GRP (10.07.13)

Deux points principaux étaient à l'ordre du jour :

- Le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, après passage en commission mixte paritaire, a

été adopté par le Parlement à l'issue du vote de l'Assemblée Nationale du mardi 9 juillet. Les articles cités ci-après concernent directement la vie de nos établissements :

- Article 21 : les lycées, comme les autres éta-

blissements supérieurs, devront produire des documents de type « assurance qualité ». Le groupe de travail en assurance qualité de RENASUP va produire, pour la rentrée, des documents types avec



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

notamment des questionnaires saisis en ligne pour les étudiants et une exploitation possible établissement par établissement ;

- Article 33 : il porte sur les quotas de places réservées aux Bacs Pros en BTS (le Recteur pourrait demander aux établissements sous contrat de réserver un quota de places sur lequel l'établissement recrute librement dans les candidatures APB, avec le risque que le chef de service académique de l'information et de l'orientation (CSAIO) vienne repérer sur APB, pour les établissements n'ayant pas atteint le quota, les candidatures issues de Bacs Pros qui s'étaient portées sur lui. Il est important de mettre en place des dispositifs permettant à un plus grand nombre de jeunes issus du Bac Pro, non pas d'entrer en BTS mais d'y réussir par une dynamique de coopération BTS - Bac Pro afin que les jeunes soient préparés depuis la classe de Première Pro à choisir le BTS qui puisse leur correspondre et aux exigences de ce type d'études supérieures ;
- Article 33 : il porte également sur les quotas de places réservées dans les formations supérieures publiques à recrutement sélectif (CPGE - BTS - IUT - DCG...) sur la base des résultats au Baccalauréat par filière de chaque lycée (cela signifie que sous APB, un pourcentage échappera au droit commun des classements en amont du Bac...);
- Article 33 : il porte aussi sur les conventions entre

lycées et Etablissements Supérieurs Publics à Caractère Scientifique culturel ou Professionnel (EPCSP). Seuls les lycées publics proposant des BTS ou CPGE ont obligation de conventionner avec un Etablissement Supérieur Public (cela nous incite à établir des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieurs longs publics ou non...). RENASUP a dans ses objets de travail, celui de nouer des accords-cadres nationaux ou régionaux, notamment avec les Instituts / Universités Catholiques, les Grandes Ecoles de la FESIC, le CNAM... ;

- Article 33 : il porte enfin sur le versement des droits d'inscription à l'université pour les CPGE. En conséquence des conventions obligatoires citées ci-dessus, il y a double inscription au lycée public et à l'EPSCP car les étudiants devront s'acquitter des droits d'inscription à l'EPCSP. Cette disposition ne concerne pas les établissements privés en l'état. Un groupe de travail RENASUP - UDESCA - FESIC va se mettre en place afin d'explorer les pistes de collaborations entre nos différentes structures. Le but sera de construire des réponses propres qui soient les moins coûteuses et les plus fructueuses possibles pour les étudiants...
- Articles 69 et 70 : il porte sur la différenciation entre établissements supérieurs délivrant des titres visés par l'Etat et les autres. C'est la reconnaissance importante pour

les Grandes Ecoles de la FESIC et les Instituts / Universités Catholiques ;

- Article 71 : il prévoit des sanctions applicables aux établissements utilisant de manière abusive le terme de Master ou faisant référence au grade de Master sans avoir été accrédité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur (il doit inciter nos établissements à faire preuve de vigilance en la matière quand ils nouent des partenariats...).

Une journée de rassemblement nationale RENASUP est prévue le mercredi 27 novembre 2013 pour traiter des questions évoquées ci-dessus et aborder les stratégies à adopter.

- Le nouveau statut de l'enseignement catholique fait de RENASUP un organisme officiel de l'enseignement catholique ayant pour objet les questions d'enseignement supérieur. Cela signifie que les RENASUP diocésains et régionaux siégeront respectivement aux CODIEC et aux CAEC/CREC. Ils auront vocation à y porter les questions touchant à l'enseignement supérieur qu'ils auront instruites et expertisées préalablement. Ils joueront un rôle crucial dans les stratégies locales au service du développement de notre enseignement supérieur en lien avec les Directeurs Diocésains et Secrétaires Généraux de CAEC.

[DH]

CNFETP Conseil d'administration (12.07.13).

Le Conseil d'administration du CNFETP a été organisé dans l'établissement du président Bernard Michel à Crest dans la Drôme. Pour certains administrateurs, en ce 12 juillet, un air de vacances était totalement perceptible. Cependant, le travail a



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

été sérieux et l'ordre du jour plutôt étoffé. Il a été question du compte de résultats anticipé, du déménagement du site de Fourvière vers la colline d'en face (cf. article en p. 3 du pré-

sent « *Michelet* »), des tendances pour l'activité 2013/2014.

Le projet d'établissement avance et une visite de tutelle est annoncée pour janvier 2014. L'heure de la retraite de Guy

Calande approche à grands pas et l'Assemblée générale aura lieu à Paris vendredi 13 décembre 2013 !

[GS]

Par ailleurs, une autre réunion a également eu lieu :

- SGEN Commission nationale de concertation sur la formation professionnelle des personnels de l'enseignement catholique (10.07.13) ;
- CNFETP Conseil d'administration (12.07.13).

Social

Commission Nationale d'Affectation (19.07.13)

Le bilan est plutôt positif en comparaison des années passées. Le bon travail en amont des CAE est à noter.

[TH]

Commission Nationale de l'Emploi (28.08.13)

Les berceaux : les ETP gardés au niveau national ont été distribués dans les académies et devraient répondre aux besoins formulés.

Le calendrier de l'année 2013-2014 est arrêté. En plus des thèmes reconduits d'une année

sur l'autre, la CNE lancera la réflexion sur la révision de l'Accord National Professionnel sur l'Organisation de l'emploi des Maîtres...

Cette réflexion s'avère nécessaire du fait de la réforme de la formation initiale : gestion des berceaux et des stagiaires.

[TH]

Les réunions ci-après se sont aussi déroulées :

- Collège Employeur (29.08.13 & 05.09.13) ;
- PSAEE Commission de reclassifications (11 & 12.07.13) ;
- Observatoire prospectif des métiers & qualifications des établissements d'enseignement privés sous contrat (28.08.13) ;
- CPN Prévoyance (29.08.13).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (21 au 23.08.13)

Les 21, 22 et 23 août, la Commission Permanente s'est réunie en Alsace, au Mont Saint Odile, pour la première fois sous la présidence de Pascal Balmand, nouveau Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique.

Les réunions plénières et travaux en ateliers se sont succédés sur les thèmes suivants :

- *Statut de l'Enseignement Catholique*

Un point a été fait sur le fonctionnement de la Commission Permanente, eu égard à la mise en œuvre du statut. Il a par ailleurs été rappelé que cette instance devait avoir pour préoccupation constante le positionnement politique de l'enseignement catholique dans la société.

- *Département Éducation : actualités et perspectives*

Après un bilan de l'activité de ce département ([voir portail spécifique sur le site de l'enseignement catholique en cliquant sur le pavé « département éducation »](#)), les différents dossiers en cours ont été évoqués : création de la commission nationale des rythmes scolaires qui dépend du pôle école, travail spécifique du pôle lycée sur les réformes, lutte contre l'illettrisme, ...

Puis ont été annoncés le Printemps du numérique (18, 19 & 20 mars 2014 à Lille) et un projet pour l'automne 2014 portant, dans différentes disciplines, sur la cohérence entre les contenus d'enseignement et le projet commun de l'enseignement catholique.

- *Les suites de la convention*

Les principales pistes pour répondre à la question « *Comment l'école catholique peut-elle améliorer son efficacité ?* » ont été explorées : lutte contre l'inégalité scolaire, animation ouverte de façon plus large et plus systématique des écoles sur le monde, relecture des projets. L'objectif est de trouver et de mutualiser des actions pratiques à proposer pour une mise en œuvre dans les territoires.

- *Appropriation du statut et mise en œuvre*

Les supports d'appropriation ont été commentés et il a été précisé que la mise en œuvre doit se faire avec l'idée permanente de l'objectif recherché et non du seul statut.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- **Département Ressources humaines : actualités et perspectives**

Les travaux en cours portent principalement sur la formation et le recrutement : début de la nouvelle formation initiale, nouvelles maquettes de master, financement, réalisation de la campagne de recrutement des enseignants, ...

Mais il va aussi falloir se pencher sur le statut et sur la situation sociale des personnels (mise en place de la conférence sociale), les moyens pour les rentrées scolaires à venir, la mobilité, les conflits et litiges pouvant intervenir suite au nouveau statut (mise en place de la commission des litiges), ...

- **Politique de répartition des moyens**

La méthode utilisée faisant l'objet d'une révision triennale,

un échange a permis de voir les modalités de révision qui seront étudiées dans le courant de l'année.

- **Enseignement catholique et élections territoriales**

L'objectif de cette réflexion est de poser les bases de l'intervention de l'enseignement catholique lors des prochaines périodes électorales de 2014 et 2015. Par ailleurs, ont été évoqués les grands chantiers nationaux sur lesquels des positions précises devront être tenues.

- **L'enseignement de la morale**

Une commission a été créée pour traiter ce sujet. Des échanges en atelier ont permis d'élaborer un cahier des charges destiné à guider les travaux de cette commission.

- **Département International : actualités et perspectives**

Des documents faisant le point des activités en cours ont été diffusés. Les objectifs et projets de la prochaine année scolaire ont également été annoncés. Des précisions seront diffusées ultérieurement.

- **Suite de l'enquête sur le premier degré**

Au Comité National de l'Enseignement Catholique de juillet, un rapport détaillé sur l'analyse et les raisons de la baisse d'effectifs enregistrée depuis plusieurs années dans le premier degré a été remis aux participants. Un travail est maintenant mené pour tenter d'enrayer ce phénomène par des mesures très concrètes visant à améliorer l'attractivité des écoles.

[CVL]

Adhérents

Groupe International (12.07.13)

Les points traités lors de cette rencontre sont :

- **Italie**

A ce jour le dossier a peu avancé. Contact sera pris courant septembre avec les chefs d'établissement ayant fait part à l'UNETP de leur souhait de participer à cette action. Tout établissement ayant des partenariats ou échanges avec l'Italie ou envisageant d'en avoir, peut envoyer un mail à :

lemichelet@unetp.org

- **Afrique**

La préparation de la première édition des « Awards de la Formation professionnelle et de la Valorisation des Compétences Africaines en Afrique » se poursuit (cf. « Le Michelet » N° 27, p. 5). La Confédération Africaine de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle

et des Innovations (CADETFOPI) est en attente de l'accord de plusieurs ministres dont celui des PME, de l'artisanat et du commerce ainsi que celui de la Formation professionnelle. Un point a été effectué entre les participants au groupe de travail sur les actions connues en cours au Sénégal. Des établissements sénégalais pourraient devenir membres actifs de la CADETFOPI. Le SGEC, lors d'un rendez-vous avec son Délégué aux affaires internationales et européennes, a indiqué que la préparation des missions relatives à ce colloque était en cours, mais que la question des moyens financiers ne pourrait pas être abordée avant septembre.

- **Maroc**

Nous sommes en attente des nouvelles de nos correspondants qui avaient reporté leur venue de mai 2013 à octobre 2013. Dossier à suivre...

- **Formations Europe**

Le groupe de travail étudie l'intérêt et les coûts liés à l'éventuelle organisation de formations sur l'Europe pour les chefs d'établissement et leurs collaborateurs.

[CVL]

Réseau CFC-CFA (12.07.13)

Depuis le mois d'avril, le groupe CFC-CFA se réunit régulièrement avec l'ambition, d'une part, de proposer aux membres de l'Union une journée nationale prévue le :

jeudi 9 janvier 2014

et, d'autre part, l'élaboration d'un guide de référence concernant les CFC.

Une enquête a été diffusée auprès des établissements en mai-juin. Elle a révélé une très grande disparité entre les différents CFC existants (merci aux responsables qui ont pris de leur temps pour répondre).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Nos efforts actuels se concentrent sur la préparation de la journée du 9 janvier. Les délégués régionaux recevront prochainement un questionnaire très ciblé qui permettra d'établir une cartographie comparative des situations dans les différentes régions.

Une réflexion se conduit quant aux intervenants et aux thèmes qui seront abordés. Il paraît intéressant de dresser un état des lieux, d'aborder la question de la mixité des publics accueillis dans les formations, de traiter aussi les politiques d'ouvertures (variables selon les régions et les DDEC), de proposer concrètement un plan type pour la rédaction d'une note d'opportunité, ... tous ces éléments étant autant de points de repère destinés aux établissements dans un univers très complexe.

Les réunions ci-après se sont déroulées ce dernier mois :

- Groupe Communication (15.07.13) et Journée Communication (16.07.13) ;
- Groupe préparatoire à la Journée Nationale Sanitaire et social (16.07.13) ;
- Groupe préparatoire au Congrès (18.07.13).

En région se sont retrouvés les établissements de :

- Midi-Pyrénées (10 & 11.07.13).

Nous espérons, par la suite, pouvoir proposer une journée de formation aux adhérents intéressés.

[JFF]

Résobio SPC (26.08.13)

Le groupe de pilotage du Résobio SPC (services aux personnes et aux collectivités) s'est réuni l'année scolaire passée à 4 reprises. Et pour démarrer l'année scolaire dans un Paris calme, rendez-vous a été pris le lundi 26 août 2013 dans les nouveaux locaux de l'UNETP.

Les sept participants ont fait le point sur le projet : « un permis solidaire-citoyen pour un emploi citoyen-solidaire ». Il a été question des critères pour sélectionner les élèves susceptibles de bénéficier d'un accompagnement pédagogique et financier à la préparation du permis de conduire.

Les Ulis Pro étant en augmentation dans l'enseignement catholique, les membres du Résobio SPC souhaitent partager leur expérience. Un premier dépouillement de l'enquête lancée en mai dernier a permis de dégager des pistes de travail. Dans un autre secteur, les membres du groupe de pilotage sont disponibles pour travailler de manière ponctuelle avec le réseau « santé et social ».

Le calendrier a été finalisé et chaque membre est reparti avec une charge de travail qui ne fait que rendre la mission encore plus passionnante. Notre animateur de réseau, Frank Verriest, a pu consolider sa motivation à participer à l'accueil et à la formation de ces élèves de lycée professionnel.

[GS]

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Commission spécialisée des lycées (11.07.13) & Conseil Supérieur de l'Éducation (17.07.13)

Lors de ces deux rencontres, les projets de textes portaient sur les règles régissant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation ([cliquez ici pour accéder au texte publié au Journal Officiel du 29 août 2013](#)) et sur le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

Concernant les masters « MEEF », 17 amendements ont été présentés par les organisations présentes au CSE, 4 modifications impactant 7 articles du projet d'arrêté étant retenues par l'administration. Le texte a été publié au Journal Officiel du 29 août dernier ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Les autres projets de décrets ou d'arrêtés à l'ordre du jour concernaient des instances ou des organismes relevant de l'État, à savoir : conseil d'école, conseil d'administration des

EPLÉ, GRETA, Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle...

[BCM]

Ministère de l'Éducation Nationale - Direction des Affaires Financières (24.06.13 & 19.07.13)

Au cours de ces deux réunions a été étudié le projet de texte concernant la modification des élections et du fonctionnement des CCMD et des CCMA.

[CVL]

Gestion

Ces dernières semaines, la réunion ci-après a eu lieu :

- Commission Nationale des Forfaits (10.07.13).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **CNCP**
Commission Nationale de la Certification Professionnelle
- **EPL**
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
- **GRETA**
Groupeement d'ETablissements de l'Education Nationale pour la formation continue

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Bac Pro :

Projet d'aménagements du programme d'histoire-géographie à la rentrée 2013

Un projet d'aménagements du programme d'histoire-géographie des classes de première et terminale préparant au Bac Pro sera présenté pour avis au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 19 septembre 2013.

Vous pouvez dès à présent consulter ce projet ([cliquez ici pour y accéder](#)) et nous faire part de vos remarques avant le prochain CSE à :

lemichelet@unetp.org

Nos représentants au CSE les transmettront aux représen-

tants du Ministère de l'Education Nationale.

La décision finale du Ministre interviendra après la consultation du Conseil supérieur de l'éducation.

[BCM]

Colloque « Chimie et Technologies de l'Information »

En téléphonant, en regardant la télévision, en écoutant un CD, en surfant grâce à votre tablette ou votre Smartphone vous n'avez jamais eu l'impression de faire de la chimie et pourtant !!!

Le colloque « *Chimie et Technologies de l'Information* » se déroulera le mercredi 6 novembre 2013 à la Maison de la Chimie à Paris. Il réunira les

principaux experts en ce domaine.

Le colloque, ouvert à un large public, sera accessible à tous pour permettre des échanges, notamment avec les lycéens, les étudiants et leurs enseignants.

Le colloque ne comporte pas de frais d'inscription. Vous êtes invité(e) à vous inscrire dès que

possible et au plus tard le 30 octobre 2013. Passé cette date, il conviendra de s'inscrire le jour de la manifestation dans la limite des places disponibles.

Pour accéder au programme et aux informations pratiques :

[cliquez ici](#).

[VG]

FORMATION CONTINUE

Alternance :

les jeunes soucieux de trouver leur entreprise d'accueil

L'alternance séduit surtout les jeunes de 14 à 26 ans (65 %) en contrat de professionnalisation (66 %) et en apprentissage (24 %).

26 % des répondants sont également âgés de 27 à 44 ans et 9 % ont 45 ans et plus.

Aussi, pour 68 %, la principale difficulté est de trouver une entreprise d'accueil. En effet, bien que 18 % ont trouvé une entreprise en moins de un mois, 37 % mettent de un à trois mois,

31 % de trois à six mois et 15 % plus de six mois.

78 % jugent d'ailleurs la recherche difficile.

La majorité (51 %) trouve son entreprise par candidature spontanée et seulement 15 % grâce à l'établissement de formation.

Toutefois, tous les répondants reconnaissent des avantages à l'alternance : associer théorie et pratique en entreprise (26 %) acquérir des compétences avant

son entrée en entreprise (25 %), déboucher rapidement sur un emploi (18 %),...

Cette enquête a été effectuée par RegionsJob auprès de 1 460 internautes alternants ou futurs alternants.

Le communiqué de presse ([cliquez ici](#)) ainsi que l'enquête et son infographie ([cliquez ici](#)) sont disponibles sur le site RegionsJob.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VIE DE L'UNION

Triste nouvelle

Fin août nous avons appris que Bernard Thiry, chef d'établissement du lycée Saint Vincent de Paul à Algrange (57), nous avait quittés durant l'été. Il était membre de l'UNETP depuis de nombreuses années et était régulièrement présent aux rencontres de l'Union.

Nos pensées accompagnent sa famille dans ce moment douloureux.

[CVL]

*

Quand je suis arrivé en Lorraine, la première personne que j'ai rencontrée c'était Bernard en 1989.

Il était délégué à la formation et m'a fait découvrir l'UNETP Lorraine.

Il m'a accueilli et donné de précieux conseils. Bernard a beaucoup travaillé sur la reconversion des maîtres.

C'était quelqu'un de posé, lorsqu'il parlait tout était pesé et réfléchi.

[André Hamerel,
ancien chef d'établissement de
Claude Daunot à Nancy &
ancien délégué régional UNETP]

*

Bernard était chef d'établissement du lycée Saint Vincent de Paul d'Algrange depuis 33 ans.

Tout au long de sa vie, il fait sienne cette parole de Vincent de Paul :

« Le bien ne fait pas de bruit, le bruit ne fait pas de bien ».

Bernard est un homme de bien, sans bruit

De bien respecter la personne, la vie des gens

Sans bruit d'accueillir les aléas du quotidien, qu'ils soient soleil ou orage, brise ou tempête

De bien affirmer qu'un oui est un oui, et de bien tenir un non qui est un non

Sans bruit être d'abord dans l'écoute de chacun, sans bruit rechercher l'équilibre, l'équité

De bien être là, toujours, à chaque conseil de classe, dans chaque instance

Sans bruit être debout, toujours, dans le calme et la droiture

De bien mettre d'abord en premier la relation à l'autre

Et sans bruit accueillir chacun dans ce qu'il est et sur son propre chemin

Bernard est un bâtisseur

Ce lycée ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, sans sa vision d'avenir...

Son établissement, il le bâtit du haut en bas, mobilise chacun à le construire du conseil d'adminis-

tration jusqu'à la communauté éducative, pierre par pierre, formation par formation

Mais surtout, Bernard, tu nous as montré, tu nous montres - comme avant toi nos fondateurs - combien la mission d'éducateur est à-venir

Tu as accompagné chaque jeune venu frapper à la porte du lycée, que ce soit par hasard, par choix ou par obligation, quel que soit son bagage ou les difficultés de sa route

L'important pour toi, c'est qu'il grandisse, qu'il s'épanouisse, qu'il réussisse,

qu'on lui fasse confiance, malgré toutes les embûches, malgré tout...

Et combien de beaux parcours aujourd'hui pour en témoigner...

Bernard, à ton tour, tu t'en es allé frapper à une porte, tu vis aujourd'hui un tournant...

Comme ces milliers de jeunes à qui tu as fait prendre le leur, sois assuré qu'à leur tour ils t'accompagnent aujourd'hui, sur ton nouveau chemin de vie

Celui d'un homme de bien, sans bruit

[Hubert Antoine,
Tutelle de la Compagnie des
Filles de la Charité,
17 juillet 2013]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Formation des nouveaux chefs d'établissement de l'enseignement technique

Depuis deux ans maintenant, l'UNETP organise, pour les chefs d'établissement qui viennent de prendre des responsabilités dans l'enseignement technologique et professionnel, deux journées de formation axées sur les spécificités de l'ETP, les :

**2 & 3 octobre 2013
à Paris.**

Les principaux thèmes abordés lors de cette formation seront :

- les acteurs institutionnels ;
- les partenaires sociaux et les conventions collectives ;
- le positionnement de l'ETP dans son environnement et ses représentations ;
- les différents outils nationaux, régionaux ou académiques ;
- la formation dans l'ETP ;

- la délégation régionale ;
- le PRDFP ;
- la formation continue et l'apprentissage ;
- l'accompagnement et le tutorat,
- les réformes des LP et LTP.

Cette formation vous permettra également d'être habilité à l'EAAD.

Elle s'adresse aux « nouveaux » chefs d'établissement et, également, à ceux en poste depuis une ou deux années.

Ce sera aussi le moment de retrouver ou de faire connaissance avec votre délégué régional UNETP.

En effet, aux mêmes dates, se déroulera la formation des représentants régionaux, mo-

ment important de la vie du national et des régions, puisque chacun peut mieux appréhender ce qui se met en place à chaque niveau de l'Institution et de partager sur l'ensemble des sujets qui émailleront notre quotidien lors de l'année scolaire à venir.

Un temps de rencontre entre les deux formations (nouveaux chefs d'établissement et représentants régionaux) est prévu.

Vous pouvez prendre contact avec Delphine Bureau delphine@unetp.org pour plus de précisions.

Nous espérons donc vous retrouver nombreux début octobre.

[DC]

Congrès 2013

Le prochain congrès national de l'Union se déroulera les :

21 et 22 novembre 2013
à Versailles au lycée Notre Dame du Grandchamp.

Le thème retenu par votre Conseil d'administration est :

**le chef d'établissement
&
ses espaces de liberté.**

Après une pause estivale, le groupe préparatoire va se réunir prochainement. De plus amples informations vous seront communiquées dans les semaines à venir.

Par ailleurs, lors de ces journées a lieu également l'Assemblée générale de l'UNETP avec le renouvellement d'un tiers du Conseil d'administration.

En raison de départs en retraite, de changements de fonction... plusieurs postes ne verront pas leur titulaire se représenter.

Si vous souhaitez vous investir au niveau national, mais hésitez encore, vous pouvez prendre contact avec votre délégué régional, un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou les permanentes de

l'UNETP afin d'échanger sur les missions d'administrateurs.

En outre, à l'heure où une nouvelle décentralisation va s'effectuer, il est important que le plus grand nombre possible de régions soit représenté au niveau national.

Pourvoir l'ensemble des postes disponibles au Conseil d'administration, c'est diminuer le travail de chacun d'entre nous grâce à la mutualisation des tâches.

Nous comptons sur vous !

[CVL]

Journées nationales

Votre Conseil d'administration a d'ores et déjà programmé deux journées nationales sur le premier trimestre 2014.

Réservez dès à présent ces dates sur votre agenda :

- **jeudi 9 janvier 2014**
« CFC-CFA » ;
- **mercredi 19 mars 2014**
« Du Bac Pro au BTS »

Des informations complémentaires vous seront envoyées dans les prochaines semaines.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VIE DES REGIONS

Formation des représentants régionaux

Une formation des représentants régionaux dans l'ETP se déroulera les :

**2 & 3 octobre 2013
à Paris**

Durant ces deux journées seront abordés :

- le fonctionnement de la délégation régionale ;
- la fonction de délégué régional, et ce plus particulièrement

ment dans son environnement territorial ;

- les procédures d'ouvertures des filières ;
- l'animation du réseau ;
- la formation.

La présence de chaque région à cette formation est indispensable car cela permet de faire le lien entre ce qui se passe au national et au régional et inversement.

En tant que chef d'établissement, avant cette date, faites part de vos remarques, actions, réactions... sur tout sujet. Ce partage d'idées permet au National de mieux appréhender ce qui se déroule dans les régions ou au sein même des établissements.

[JFF]

VIE DES ETABLISSEMENTS

Pré-rentree : un labyrinthe pour mobiliser les équipes et valoriser le travail commun



Lundi 2 septembre, comme dans la plupart des établissements scolaires de France, c'est la journée de pré-rentree avec au programme cette année une nouveauté : un après-midi à la campagne, dans un labyrinthe 100 % nature !

A l'initiative de la direction et du comité d'entreprise de l'établissement, pour mobiliser les équipes en ce début d'année scolaire 2013, après l'habituel discours de rentrée de Madame

la directrice et la distribution des emplois du temps des professeurs, l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative se retrouvait à St Martin de Bocherville, en pleine nature ...

Sous le soleil, l'ensemble du personnel se retrouvait autour d'un barbecue convivial, pour échanger souvenirs de vacances et nouvelles de la rentrée ... bonne humeur, petit air de vacances mais dans cette ambiance détendue et récréative une rentrée placée sous le signe du travail en équipe.

Le chef d'établissement, après avoir annoncé les équipes, donnait le top départ de 2 heures d'aventure où chaque groupe devait répondre à un questionnaire sur le thème « le cerf et le chevreuil », retrouver les balises

grâce à une carte d'orientation et tenter de sortir gagnant de ce labyrinthe 100% nature. Découverte de ses collègues,



répartition des rôles, utilisation des compétences et des connaissances de chacun, franches parties de rigolades et parfois de discussions acharnées ... tel fut le programme de cet après-midi où une équipe fut déclarée gagnante sous les applaudissements de tous.



Une équipe gagnante mais surtout un établissement et une équipe prêts à accueillir les élèves dès le lendemain matin pour une année scolaire que tous espèrent réussie !

[CL, Directrice adjointe au Lycée Les Tourelles, Rouen]

Le Michelet 029 - 11.09.13 - p. 16



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 568
Responsables de SEGPA :
recommandation
patronale
- N° 569
Rentrée 2013 &
formation initiale
des enseignants
- N° 570
D'une mission à l'autre...
vers d'autres horizons
- N° 571
Communiqué du
Collège Employeur
- N° 572
Message de rentrée

EN DROITE LIGNE

Distribution de documents par une association de parents d'élèves

**Neutralité commerciale -
Distribution de documents
par une association de
parents d'élèves**

*C.A.A., LYON, 26.11.2009,
Association des parents
d'élèves de l'enseignement public
de l'agglomération dijonnaise,
n° 08LY01552*

L'association des parents d'élèves de l'enseignement public de l'agglomération dijonnaise a demandé à la cour administrative d'appel de Lyon d'annuler le jugement en date du 22 avril 2008 par lequel le tribunal administratif de Dijon a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 27 février 2007 par laquelle le recteur de l'académie de Dijon a refusé de l'autoriser à diffuser au sein des lycées de l'académie des documents relatifs à des sessions de préparation aux épreuves du baccalauréat.

La cour administrative d'appel de Lyon a confirmé le jugement de première instance qui avait considéré que la distribution des plaquettes litigieuses ne pouvait entrer dans les prévisions des dispositions de l'article D. 111-9 du code de l'éducation, aux termes desquelles « [...] le chef d'établissement doit permettre aux associations de parents d'élèves de faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves. À cet effet, les documents remis par les associations sont distribués aux élèves pour être donnés à leurs parents au fur et à mesure de leur remise. [...] Leur contenu [...] doit [...] respecter le principe de laïcité et les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamations et exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale [...] ».

En effet, si, comme elle le faisait valoir, l'association concernée « a pu prendre part à l'organisation matérielle [des] sessions de préparation aux épreuves de baccalauréat de français et de philosophie [réalisée par une société commerciale] et a pu obtenir des tarifs préférentiels au bénéfice de ses adhérents », la cour a jugé qu'il ressortait toutefois des pièces du dossier que « l'organisation de ce stage relevait principalement de l'activité propre de [cette] société spécialisée dans ce type d'intervention ».

*[Lettre d'Information
Juridique,
Ministère de l'Éducation
Nationale,
N° 143,
mars 2010]*

QUESTION DU MOIS

Quels textes sont applicables en matière de visite médicale pour nos élèves, notamment de Bac Pro, qui seront amenés à travailler sur des machines pouvant présenter un danger ?

Les obligations sont effectivement seulement prévues en primaire.

Les seuls cas dans le second degré sont ceux liés à l'orientation des élèves en fin de 3^e.

Cependant, d'une académie à l'autre, les pratiques sont différentes car il arrive que des visites médicales soient organisées par les inspections académiques pour les jeunes voulant aller vers des filières industrielles.

Dans tous les cas, le bon sens doit l'emporter.

En matière d'orientation vers des filières industrielles ou de l'artisanat, il est bon, dans la procédure d'orientation, de s'assurer que les familles ont vérifié avec le médecin traitant qu'il n'y a pas de contre-indications.

Soit au moment de l'orientation, soit lors de l'entretien avec le chef d'établissement pour le recrutement de l'élève, il faut

rendre explicite ce point sur le contrat de recrutement que signe la famille. Une validation du type « la famille s'assure auprès de son médecin qu'il n'y a pas de contre-indications avec la filière... » est la démarche la plus simple.

Par ailleurs, nous n'avons aucune nécessité d'une visite médicale, sauf à vouloir nous substituer à d'autres services.

*

Merci d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue à :

lemichelet@unetp.org